

SESSION ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

Date de convocation : 3 avril 2026
Date d'affichage : 3 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à 20h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis-le-Thiboult en séance ordinaire sous la présidence de Madame Catherine HEBERT, Maire.

Etaient présents: C.HEBERT, C.HOUDEVILLE, L.PARESY, G.GANZ, C.THOMAS, M.LECOUTEUX, M.FAUCONNET, O.LANCEL, E.MIRIANON, V.LAURENS, C.LEBLOND, C.ROYNARD et F.DELNOTT

Etaient absents : S.LEFEBVRE (pouvoir donné à F.DELNOTT) et A.HUMEL

Monsieur C.LEBLOND a été élu Secrétaire.

Avant de débiter la réunion, Madame le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, le premier concernant une décision modificative à prendre concernant les travaux d'aménagement du trottoir Route de la Vallée et le second concernant une modification de désignation des représentants à l'AIPA.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance du 8 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

1192-BUDGET PRIMITIF 2026

L'Instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont possibles dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Ceci étant exposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 voix contre et 1 abstention :

- vote le Budget Primitif de l'exercice 2026 équilibré en recettes et en dépenses à 513 320,27 € en section de fonctionnement et 573 531,81 € en dépenses d'investissement et 584 008,12 € en recettes d'investissement ;
- autorise Madame le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

1193-TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES POUR 2026

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des contributions directes pour 2026.

Il est donc arrêté comme suit :

- foncier bâti : **42,60%**
- foncier non bâti : **48,38 %**
- Taxe d'habitation : **11,55%**

1194-VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2026

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder pour l'année 2026 les subventions suivantes :

- U.C. Ry St Denis	100 €
- Union Musicale de Ry	350 €
- ASCRDG	550 €
- ADMR Fresne le Plan	180 €
- AALTB	250 €
- CLIC BUCHY	100 €
- FNACA	100 €
- ARTV RY	250 €

1195-PRISE EN CHARGE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

Madame le

Maire rappelle que dès constat de la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet de département, peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction (art. L 411-8 du code de l'environnement). Un arrêté préfectoral précise les conditions de réalisation des opérations. Mais les opérations de lutte contre le frelon ne sont pas financées par l'État. La destruction des nids reste à la charge des

particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

Madame la Maire propose au Conseil de prendre en charge ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, que la commune prendra en charge, pour l'année en cours, les factures pour destruction de nid de frelons asiatiques. La mairie se chargera d'effectuer la déclaration sur la plateforme FREDON-GDMA et organisera l'intervention de l'entreprise.

1196-COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs. Elle est composée de six titulaires et six suppléants désignés par le Directeur Régional des finances publiques au vu d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste est arrêtée comme suit :

♦ Commissaires titulaires :

- M. MALLET Régis
- M. BERBEN Jacky
- M. ROUYER Jacques
- M. GAUDFROY Olivier
- M. LOUIS Patrick
- M. FOSSE Philippe
- M. MARICAL Roger
- M. PALENNE Jérôme
- M. HUMEL Florian
- Mme POIDEVIN Sylvie
- M. TERSIN Filla
- M. RENESSON Bruno

♦ Commissaires suppléants :

- M. BRION Jacky
- Mme GANZ Catherine
- M. LEBLOND Hugo
- M. SAINT DENIS Jean-Claude
- M. MATHOURAIS Claude
- M. FAUCONNET Joël
- M. GILLET Jean-Loup
- Mme GAUDFROY Annick
- M. VERHAEGHE Patrick
- M. BACHELET Patrick
- Mme PARRET Christine
- M. CANONNE Ruddy

1197-DÉCISION MODIFICATIVE N°1-REQUALIFICATION ROUTE DE LA VALLÉE

Les montants inscrits au Budget primitif 2025 en investissement pour régler les factures liées aux travaux d'aménagement du trottoir Route de la Vallée et basculés dans les restes à réaliser compte tenu du retard du chantier ayant été prévus dans un chapitre comptable incorrect, il convient de passer la décision modificative suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

En dépenses d'investissement :

2152	- 154 000,00 €
204114	+ 154 000,00 €

1198-ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION 1187/7-DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'AIPA

Madame le Maire informe des modifications de désignation des personnes qui seront représentantes à l'AIPA :

AIPA (Soins infirmiers à domicile)

Titulaire premier nommé :

- Corine ROYNARD

- *Monica FAUCONNET (suppléante)*

QUESTIONS DIVERS

- Madame Monica FAUCONNET, conseillère municipale demande si la commémoration du 8 mai aura lieu à Saint Denis-Le-Thiboult.
Madame Catherine HEBERT, Maire de la commune lui confirme ce point.
- Monsieur François DELNOTT, conseiller municipal demande si un calendrier des dates de conseils municipaux sera établi pour l'année 2026.
Madame Catherine HEBERT, Maire de la commune informe le conseil municipal de l'établissement prochain d'un calendrier des dates des prochains conseils municipaux pour l'année 2026 par la municipalité.

- Monsieur François DELNOTT, conseiller municipal demande à ce que l'on mentionne dans la note de synthèse qui accompagne l'envoi du budget au contrôle de légalité, l'explication de l'augmentation des indemnités de Madame le Maire et des nouveaux adjoints.

Madame Catherine HEBERT, Maire de la commune précise que la note de synthèse relative au budget mentionne expressément la revalorisation de droit des indemnités du Maire et des adjoints par application de la loi du 22/12/2025. Cette loi améliore les indemnités de fonction notamment pour les communes de moins de 1000 habitants (10%), les conditions d'exercice des mandats locaux et favorise l'engagement local des élus. Elle crée également un statut de l' élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25
A Saint Denis-le-Thiboult, le 23 avril 2026

C.HEBERT Maire

A stylized signature consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, followed by a small loop.

Le secrétaire de séance

A cursive signature that appears to read 'M. L. D.' followed by a large, sweeping flourish.

